

---

Pétition de la société républicaine de Castelsarrasin invitant la Convention à décréter l'assignat pour seule monnaie, en annexe de la séance du 16 brumaire an II (6 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition de la société républicaine de Castelsarrasin invitant la Convention à décréter l'assignat pour seule monnaie, en annexe de la séance du 16 brumaire an II (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 477-478;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41690\\_t1\\_0477\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41690_t1_0477_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

se faire sans dégénérer en un luxe de trop grandes cultures, dont je me déclare l'ennemi; car elles sont un des ressorts du despotisme, elles sont attentatoires à la liberté du grand nombre d'individus qu'elles tiennent dans la dépendance d'un seul, et c'est, à mon avis, une des causes qui retardent l'explosion de l'Angleterre contre son infâme gouvernement. Je voudrais encore que tous les établissements dont il s'agit, fussent placés de la manière la plus favorable pour la diffusion des plantes et des animaux, sans égard aux limites, afin de rompre tout esprit départemental.

Du plan que je propose résulte un autre avantage que je n'avais pas mentionné. Nous voulons multiplier les prairies artificielles et les légumes. La plupart de ces plantes fournissent si abondamment de semence, qu'une livre de graine de chou à faucher a produit 644 livres de semence; et cependant telle est, jusqu'à présent, la langueur de nos cultures, que nous tirons la plus grande partie de ces semences d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande. Pourquoi ne pas nous affranchir de ce joug? Perfectionnons encore cette branche de l'économie rurale dans les établissements proposés; consacrons une certaine étendue de terrain en porte-graines, afin de pouvoir en inonder, pour ainsi dire, le territoire français, et faire efficacement la guerre aux jachères, lorsqu'une foule d'habitants des ci-devant villes se rapprocheront de la nature, lorsque la paix rendra des milliers de bras à l'agriculture, et que tous iront sous le toit rustique, retrouver la bêche et chanter l'hymne du bonheur.

Ne me dites pas que pour aviver l'agriculture, il suffira de distribuer, tous les ans, dans chaque département, une somme consacrée à des encouragements, le système des primes est certainement avantageux, mais il est insuffisant. Le particulier manque de correspondances et de facilité pour se procurer les graines, les plantes, les races d'animaux perfectionnées, les nouveaux instruments aratoires; il n'y a guère que le gouvernement qui puisse d'une manière économique et sûre les obtenir et répandre les espèces inconnues, les procédés nouveaux, les cultures inusitées. D'ailleurs on ne peut trop répéter que le cultivateur dupe de fausses expériences craint de compromettre sa fortune par essais douteux et coûteux, il se défie des innovations, l'habitude enchaîne ses bras, il n'envisage dans l'avenir qu'une servile imitation du passé; l'intérêt, dit-on, éclaire; oui, quand lui-même est éclairé; communément l'homme des champs fait non pas ce qu'on lui dit, mais ce qu'il voit. Il faut donc placer sous ses yeux les moyens d'amélioration, les preuves de leur efficacité, et par les effets simultanés d'un plan vaste, profondément conçu et sagement exécuté, faire éclore l'abondance dans toutes les contrées de la République.

Des têtes révolutionnaires doivent tout voir et tout prévoir; je suis toujours surpris que vous n'ayez pas encore établi un comité pour s'occuper de l'arithmétique politique, science si peu connue et dont les combinaisons sont si intimement liées à l'agriculture et au commerce qui sont les deux mamelles de l'Etat.

La tourmente qui agite l'Europe déplacera probablement quelques rapports entre les peuples, et donnera peut-être au commerce des directions nouvelles; je voudrais donc que d'après les faits acquis et les données que nous avons déjà sur cet objet, on calculât à l'avance dans

ce comité les moyens de saisir l'à-propos et les conjonctures, pour donner un jour plus de consistance à la prospérité de la République.

Citoyens, je vous ai développé, dans deux séances, mes vues sur l'amélioration de notre agriculture, par l'établissement de maisons d'économie rurale; je me hâterai de les abandonner si l'on m'en propose de meilleures, mais je demande de nouveau qu'on ne se borne pas à des critiques vagues qui n'attaquent pas un plan dans son ensemble et qui ne lui substituent rien. Prolongeons, s'il le faut, la discussion; mais qu'un ajournement ne soit pas indéfini, c'est-à-dire, infini, et que le renvoi d'une affaire à un comité n'aboutisse pas à l'inhumer dans ce comité: car il s'agit de l'art qui nous nourrit.

Quelle que soit la disparité des sentiments sur mon plan, nous sommes tous d'accord en un point, c'est que nous voulons faire fleurir l'agriculture; nos mesures à cet égard doivent être aussi promptes qu'énergiques; car, comme l'a dit un cultivateur très éclairé, l'avenir sera bientôt le temps présent. D'ailleurs, la tranquillité publique dépend des subsistances. La disette vraie ou factice fut toujours un levier entre les mains des conspirateurs, et c'est surtout avec le soc de la charrue qu'il faut briser leurs trames. Tant que nous serons inférieurs aux nations voisines, dans la reproduction des subsistances, nous serons nécessairement dans leur dépendance. Ayons un bon plan d'éducation, un bon plan d'agriculture, nous aurons tout, car malheur à tout peuple qui ne fonderait pas sa puissance et son bonheur sur la culture de son sol et de sa raison.

*Nota.* Plusieurs collègues, dont j'estime le patriotisme et les talents, ont attaqué ce plan. Je désire qu'ils le discutent dans toutes ses parties: c'est là le moyen de faire jaillir la lumière et d'obtenir d'utiles résultats.

**La séance est levée à 4 heures (1).**

*Signé :* MOYSE-BAYLE, président; S. E. MONNEL, PONS (de Verdun), P. F. PIORRY, LOUIS (du Bas-Rhin), FOURCROU, DUVAL, secrétaires.

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 16 BRUMAIRE AN II (MERCREDI 6 NOVEMBRE 1793).**

## I.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DE CASTELSARRASIN (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La Société républicaine de Castelsarrasin annonce à la Convention qu'elle adhère entière-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 23.

(2) L'adresse de la Société républicaine de Castelsarrasin n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 brumaire an II. L'extrait que nous en donnons est emprunté au *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(3) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la se-

ment à l'adresse de la Société républicaine de Toulouse, du 30 septembre dernier. « Décrêtez, dit-elle, que les assignats sont la seule monnaie de la République; prohibez, sous les peines les plus sévères, la circulation de toutes les monnaies d'or et d'argent; ordonnez à tous ceux qui en seraient détenteurs de les déposer dans les caisses publiques pour y être échangées. Les fortunes particulières seront, par ce moyen, liées à la fortune publique; l'espoir des despotes s'évanouira; les traîtres et les ennemis de la patrie ne pourront plus calculer leurs liberticides projets.

## II.

DON PATRIOTIQUE DU CITOYEN COLINÈDE, ADMINISTRATEUR DU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE LAUZERTE (1).

COMPTE RENDU  
du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Colinède, administrateur du directoire du district de Lauzerte, a déposé sur l'autel de la patrie les seuls objets qu'il a à sa disposition, portant l'empreinte de la tyrannie, consistant en un louis de 48 livres, un écu de 3 livres, et 4 pièces de 12 sous pour les frais de la guerre.

Mention honorable.

## III.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA COMMUNE D'HUISSEAU, DISTRICT DE BEAUGENCY DÉPARTEMENT DU LOIRET (3).

COMPTE RENDU  
du *Bulletin de la Convention* (4).

La Société populaire de la commune et canton d'Huisseau, district de Beaugency, qui vient de se former, fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de sa première séance, et invite la Convention à rester à son poste.

conde décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 6 novembre 1793).

(1) Le don patriotique du citoyen Colinède n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 16 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la seconde décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 6 novembre 1793).

(3) L'adresse de la Société populaire de la commune d'Huisseau n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 brumaire an II. L'extrait que nous en donnons est emprunté au *Bulletin de la Convention de cette séance*.

(4) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la seconde décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 6 novembre 1793).

## IV.

ADRESSE DES CORPS ADMINISTRATIFS DU DISTRICT DE THIONVILLE (1).

COMPTE RENDU  
du *Bulletin de la Convention* (2).

Les corps administratifs du district de Thionville, réunis, font passer à la Convention nationale le vœu du bataillon des jeunes citoyens de ce district pour qu'elle reste à son poste jusqu'à ce que la République soit bien affermie.

## V.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DU FORT-HERCULE, CI-DEVANT MONACO (3).

COMPTE RENDU  
du *Bulletin de la Convention* (4).

La Société populaire du Fort-Hercule, ci-devant Monaco, félicite la Convention nationale sur ses travaux. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la paix soit faite.

## VI.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE AMBULANTE COMPOSANT LE BATAILLON DU BAUSSET (5).

COMPTE RENDU  
du *Bulletin de la Convention* (6).

La Société populaire ambulante composant le bataillon du Bausset, écrit du poste de Revest, près Toulon, qu'elle ne rentrera dans ses foyers que lorsque cette ville rebelle sera réduite. Ces citoyens invitent la Convention à rester à son poste.

(1) L'adresse des corps administratifs du district de Thionville n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 brumaire an II. L'extrait que nous en donnons est emprunté au *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la seconde décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 6 novembre 1793).

(3) L'adresse de la Société populaire de Fort-Hercule n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 brumaire an II. L'extrait que nous en donnons est emprunté au *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la seconde décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 6 novembre 1793).

(5) L'adresse de la Société populaire ambulante composant le bataillon du Bausset n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 brumaire. L'extrait que nous en donnons est emprunté au *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(6) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la seconde décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 6 novembre 1793).